

DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

Le 1^{er} décembre 2022

No de dossier : 540603-20

Me Véronique Dubois, Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

OBJET: ✚ **Demande d'adoption des normes de fiabilité**
Dossier R-4001-2017 Phase 3 - Demande d'adoption de normes de fiabilité des familles TOP et IRO d'Hydro-Québec par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau dans ses fonctions de Coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)
✚ **Avis aux termes du paragraphe 2.7 de l'Entente**

Chère consœur,

Notre cliente Rio Tinto Alcan inc. (« **RTA** ») a pris connaissance de la lettre du Coordonnateur datée du 1^{er} décembre 2022 et adressée à la Régie de l'énergie (la « **Régie** ») dans le dossier mentionné en rubrique, dont elle confirme le contenu.

Tel que requis au paragraphe 2.7 de l'*Entente définitive relative à la transmission de données d'exploitation confidentielles de RTA et à leur traitement par Hydro-Québec* (l'« **Entente** »)¹ et à la suite de la séance de travail qui a eu lieu le 15 novembre dernier avec les représentants du Coordonnateur afin d'effectuer une démonstration du *Système*², RTA informe la Régie que le *Système*, tel que prévu à l'Entente, est fonctionnel, et ce, à son entière satisfaction.

RTA comprend que la Régie a maintenant tous les éléments pour lui permettre de clôturer le dossier R-4001-2017, puisque tous les suivis ont été complétés.

Veuillez recevoir, chère consœur, nos salutations distinguées.

Dentons Canada S.E.N.C.R.L.

Pierre D. Grenier
PDG/ld

¹ R-4001-2017, pièce B-0081.

² Ce terme est défini à l'article 3 au *Protocole technique* joint comme Annexe A à l'Entente.